



## OUVRE-MOI LA PORTE

vol. 26, no 5, 9 octobre 2024

### MESSAGE DU MAIRE



Je débute cette chronique avec une excellente nouvelle : la réfection de la rue Ferron et d'une grande partie de la rue Lalande ! Ces travaux pourront enfin être réalisés grâce à un financement provenant du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ). Ces améliorations tant attendues contribueront à améliorer la sécurité et la qualité de vie de nos citoyens.

Pour le projet du 3e puits, nous avançons à bon rythme. Nous sommes actuellement en période d'appel d'offres. Une fois l'appel d'offres terminé, l'entrepreneur retenu prendra en charge la réalisation des travaux, avec pour objectif de les compléter avant le 31 décembre 2024. Ce projet sera financé grâce au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), assurant ainsi la couverture des coûts liés à sa mise en œuvre.

Concernant la construction du trottoir au nord de la voie ferrée sur la Montée Papineau, la Municipalité a déjà soumis tous les documents requis au Ministère des Transports du Québec (MTQ) il y a plusieurs mois. Cependant, nous attendons toujours l'obtention du permis nécessaire pour pouvoir débiter les travaux. Nous savons combien ce projet est crucial pour la sécurité de nos citoyens. C'est pourquoi nous poursuivons activement nos démarches pour faire avancer cette demande. Nous avons également pris contact avec le député Mathieu Lacombe afin d'accélérer l'approbation du permis et de garantir un démarrage rapide des travaux. Nous comprenons les frustrations liées à ce retard et vous assurons que nous mettons tout en œuvre pour que ce dossier progresse dans les plus brefs délais.

Enfin, concernant les travaux du nouveau garage municipal, la structure est désormais montée. Nous vous informerons sur l'avancement des différentes étapes du projet. Notre engagement demeure ferme pour garantir la réalisation de cette infrastructure de qualité, répondant aux besoins de notre municipalité.

Je termine en souhaitant une joyeuse Halloween à tous ! 🎃

*Christian Pilon, Maire*



275 rue Principale

Plaisance, QC, J0V 1S0

819 427-5363

[www.ville.plaisance.qc.ca](http://www.ville.plaisance.qc.ca)

 Municipalité de Plaisance

## Table des matières

Mot du maire.....	1
Heure d'ouverture des bureaux municipaux.....	2
Congés fériés.....	2
Prochaines séances du conseil municipal.....	2
Dernier versement de taxes.....	2
Stationnement hivernal.....	2
Abris tempos.....	2
Vanne d'arrêt d'eau (stop cup).....	2
Recensement des chiens.....	2
125e de Plaisance.....	3
Semaine de la prévention des incendies.....	3
Nouveau rôle d'évaluation.....	4
Maison des Jeunes.....	5
Implication à la bibliothèque.....	5
Ateliers informatiques.....	5
Club de l'amitié.....	6
Spectacle de la famille ménard.....	6
Ateliers Résidence Le Monarque.....	6
Programmation des loisirs.....	7
Inscription Noël des enfants.....	7
Parade de tracteurs 2024.....	8

**Dernier versement de taxes :  
7 novembre 2024**



## Stationnement hivernal

Conformément à notre règlement municipal, le stationnement est interdit de nuit entre le **15 novembre et le 15 avril**, de 0h00 à 6h00, dans toutes les rues de notre municipalité. Cette mesure est mise en place afin de faciliter le déneigement.

## Abris tempos

Avec l'arrivée de l'hiver, beaucoup d'entre vous envisagent d'installer des abris tempo. Pour éviter tout désagrément, nous vous rappelons de respecter la réglementation en vigueur, concernant les dates prescrites soit du **15 octobre au 15 avril**.

## Vanne d'arrêt d'eau (stop cup)

Veuillez indiquer très clairement votre entrée d'eau avant l'hiver afin qu'elle soit facilement repérable en cas de bris. Merci de votre précieuse collaboration.

## Recensement des chiens

Nous tenons à informer tous les résidents que, dans le cadre du recensement des chiens, un de nos employés, Jason Carrière, effectuera une tournée de porte-à-porte sur le territoire de la Municipalité de Plaisance à partir de la semaine du **7 octobre**. Il sera en mesure de vous fournir toute information supplémentaire sur l'objectif de cette visite. Nous vous remercions à l'avance pour votre collaboration. Dès 2025, la licence des chiens apparaîtra sur votre compte de taxes.

## Heures d'ouverture des bureaux municipaux

Du lundi au jeudi :  
De 8h30 à 12h et de 13h à 16h  
Fermé le vendredi



## Jours fériés

Les bureaux municipaux seront  
fermés aux dates suivantes :  
**14 octobre 2024 (Action de grâce)**  
**11 novembre 2024 (Jour du Souvenir)**

## Prochaines séances du conseil municipal

Salle municipale (281 rue Desjardins)  
**4 novembre 2024 à 19h00**  
**2 décembre à 19h00**

## 125e de Plaisance

Pour le calendrier municipal de 2025, nous souhaitons célébrer le **125e anniversaire** de Plaisance et nous avons besoin de votre aide !

Avez-vous de vieilles photos de Plaisance que vous aimeriez nous partager ? Merci de nous indiquer l'endroit, ainsi que la date des photos.

N'hésitez pas à nous les envoyer par courriel à l'adresse : [loisirs@villeplaisance.com](mailto:loisirs@villeplaisance.com)

Votre contribution pourrait figurer dans le calendrier et participer aux célébrations de votre municipalité. Merci de faire vivre l'histoire de Plaisance avec nous !



Prévention des incendies

**LE PREMIER  
RESPONSABLE  
C'EST TOI !**



## La Semaine de la prévention des incendies se tiendra du 6 au 12 octobre 2024 sur le thème « Le premier responsable c'est toi! ».

Chaque année au Québec, les incendies, c'est en moyenne :

- 13 maisons endommagées chaque jour;
- 308 personnes blessées;
- 27 000 personnes évacuées.

Près de **48 % des incendies** qui se produisent dans les maisons sont liés à une distraction ou à une erreur humaine.

Une mauvaise utilisation des appareils électriques et un manque d'entretien de vos installations peuvent causer un incendie. Les appareils électriques et l'équipement de distribution d'électricité constituent la source de chaleur des incendies pour plus de **23 %** des bâtiments résidentiels endommagés.

Parmi les victimes d'incendie, **66 %** sont âgées de plus de **60 ans**. Si vous êtes une personne aînée ou un proche d'une personne aînée, assurez-vous d'être particulièrement vigilant.

La connaissance et l'adoption des comportements sécuritaires aident à améliorer la sécurité de tous.

**N'OUBLIEZ PAS** de changer les piles de vos avertisseurs de fumée en même temps que le changement d'heure (3 novembre 2024)



## S'informer

### avant de contester

Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur l'évaluation de votre propriété, veuillez vous adresser aux coordonnées suivantes :

Municipalité de Plaisance  
275, rue Principale  
Plaisance (Québec) J0V 1S0

Téléphone : 819-427-5363  
Télécopieur : 819-427-5015

Pour obtenir des explications complémentaires plus détaillées sur le système québécois d'évaluation foncière, vous pouvez consulter le site internet du gouvernement du Québec à l'adresse suivante :

[www.mamh.gouv.qc.ca/evaluation-fonciere/evaluation-fonciere-municipale-quebec/](http://www.mamh.gouv.qc.ca/evaluation-fonciere/evaluation-fonciere-municipale-quebec/)  
Nous vous invitons à visionner la capsule produite par l'AEMQ (Association des évaluateurs municipaux du Québec) à l'adresse suivante :

<https://youtu.be/OchrfgrX3Qc?si=x5m21VvCZ60BiBL>

**Servitech**

Évaluateurs agréés



## Peut-on contester une valeur inscrite au rôle?

Si le contribuable est en désaccord avec une valeur inscrite au rôle d'évaluation foncière, la première chose à faire est de communiquer avec la municipalité de Plaisance aux coordonnées inscrites à l'endos de ce dépliant.

Après cette étape, si le désaccord est toujours présent, le contribuable peut faire une demande de révision seulement la première année du rôle triennal (au plus tard le 30 avril 2025), à moins, bien sûr, que la propriété ait subi des modifications.

Pour ce faire, il doit remplir le formulaire prévu à cette fin, intitulé « Demande de révision du rôle d'évaluation foncière ». Le formulaire est disponible à l'adresse suivante :

MRC de Papineau  
266, rue Viger  
Papineauville (Québec) J8L 2W2

Ou en version électronique à l'adresse suivante :

[https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/evaluation\\_fonciere/documentation/FOR\\_DemandeRevisi onRoleEval\\_FR.pdf](https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/evaluation_fonciere/documentation/FOR_DemandeRevisi onRoleEval_FR.pdf)

Le formulaire dûment rempli doit être transmis au plus tard le **30 avril 2025**, à la MRC de Papineau.

Des frais, variant selon la valeur inscrite au rôle, sont exigés pour chaque demande de révision. Le paiement doit être transmis en même temps que la demande.

Si des modifications sont apportées à votre propriété au cours des trois années qui suivent le dépôt du rôle et qu'une nouvelle évaluation est établie, vous pouvez présenter une demande de révision uniquement sur ces modifications dans les 60 jours suivant la réception de l'avis de modification du rôle d'évaluation foncière.

## Réponse écrite

En vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, l'évaluateur de votre municipalité est tenu de vérifier le bien-fondé de toute demande de révision qui lui est soumise. Il doit également adresser une réponse écrite au demandeur pour l'informer de ses conclusions quant à la valeur révisée de l'immeuble.

Toute personne qui a fait une demande de révision et qui n'a pas conclu d'entente avec l'évaluateur peut exercer un recours, ayant le même objet que la demande de révision, devant la Section des affaires immobilières du Tribunal administratif du Québec (TAQ), et ce, dans les 60 jours suivant l'envoi de la réponse de l'évaluateur.



Source : <http://ville.plaisance.qc.ca>

## L'ÉVALUATION DE VOTRE PROPRIÉTÉ



## L'ÉVALUATION DE VOTRE PROPRIÉTÉ

En vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, la MRC de Papineau a confié le mandat à la firme d'évaluation **Servitech inc.** de procéder à la confection et à la mise à jour du rôle d'évaluation foncière. Pour ce faire, elle applique les règlements et normes adoptés par le gouvernement du Québec.

## Qu'est-ce qu'un rôle d'évaluation foncière?

Un rôle d'évaluation foncière est l'inventaire de tous les immeubles situés sur le territoire d'une municipalité. Il indique la valeur de chaque propriété sur la base de sa valeur réelle.

## Qu'est-ce que la valeur réelle?

La valeur réelle ou marchande d'une propriété est sa valeur d'échange sur un marché libre et ouvert à la concurrence. Autrement dit, il s'agit du prix le plus probable que pourrait payer un acheteur pour une propriété lors d'une vente de gré à gré.

Cette valeur, inscrite au rôle d'évaluation, sert de base à l'application des taxes municipales et scolaires.

## Comment établit-on la valeur réelle?

Pour déterminer la valeur réelle d'un immeuble, les relevés techniques des bâtiments effectués par les inspecteurs au cours des années antérieures sont utilisés.

Ensuite, pour un immeuble résidentiel unifamilial, les techniciens et les évaluateurs se servent de deux méthodes reconnues (coût et comparaison) pour déterminer la valeur réelle.

• **La méthode du coût** : Consiste spécifiquement à estimer la valeur des constructions (bâtiments et améliorations d'emplacement), à laquelle s'ajoute la valeur du terrain établie par d'autres méthodes.

• **La méthode de comparaison** : Consiste à estimer le prix de vente le plus probable des immeubles portés au rôle d'évaluation en se basant sur l'observation des conditions de transaction d'immeubles similaires effectivement vendus.

### PRINCIPAUX FACTEURS qui influencent la valeur des propriétés résidentielles :

- ✓ Le secteur;
- ✓ Les dimensions du terrain;
- ✓ La superficie habitable;
- ✓ L'âge de la propriété, rectifié pour tenir compte de toute rénovation ou de tout ajout majeur;
- ✓ La qualité de la construction.

Pour les propriétés générant des revenus de location ou dans lesquelles se tiennent des activités économiques, en plus des deux méthodes précédentes, la méthode du revenu est généralement utilisée.

• **La méthode du revenu** : Consiste à établir la valeur d'un immeuble sur la base de la capacité de ce dernier à générer des revenus nets présents et futurs.

## À quelle date est déterminée la valeur?

Le rôle d'évaluation foncière est déposé tous les trois ans, d'où l'expression « rôle triennal ».

Les valeurs qui y sont inscrites tiennent compte des conditions du marché immobilier au 1<sup>er</sup> juillet de l'année qui précède le dépôt du rôle. À moins de modifications à la propriété, ces valeurs sont valides pour la durée du rôle d'évaluation foncière.

Le rôle d'évaluation foncière 2025-2026-2027 de la municipalité de Plaisance a été déposé le 5 septembre 2024. Les valeurs qui y sont inscrites reflètent les conditions du marché au 1<sup>er</sup> juillet 2023. Elles serviront de base à l'application des taxes municipales des années 2025-2026-2027.



**SÉANCE D'INFORMATION  
CONCERNANT LE NOUVEAU RÔLE  
D'ÉVALUATION PAR SERVITECH**

**21 octobre 2024 dès 19h  
Salle municipale (281 rue Desjardins)**

## Maison des Jeunes

La Maison des Jeunes est ouverte !

Pour les jeunes de **8 à 17 ans**  
Du lundi au vendredi, de **16h à 21h**.

**Aide aux devoirs** tous les **jeudis** entre  
**18h00 et 19h00**. Les participants doivent  
apporter leur matériel.

**Pour s'inscrire à l'aide aux devoirs :**

- ➔ En envoyant un message sur la page Facebook du *Salon des jeunes - le Spot*
- ➔ Par courriel à l'adresse : [salondesjeunes@gmail.com](mailto:salondesjeunes@gmail.com)

## Implication à la bibliothèque

Depuis quelques années, de jeunes filles s'offrent pour devenir bénévoles à la bibliothèque. Que de fraîcheur et plaisir à côtoyer cette belle jeunesse.

Un gros merci à Maélie Laflamme-Ménard pour son dévouement, sa disponibilité, son écoute et sa délicatesse. Bonne chance dans tes nouveaux défis et projets.

À la prochaine peut-être....

**Pierrette et l'équipe de la bibliothèque.**

*Merci!*

## Ateliers informatiques

**La Plume - Atelier d'Éducation Populaire vous invite à participer à une série d'ateliers informatiques.**

Les ateliers informatiques se dérouleront certains lundis de 13h30 à 15h, au 275 rue Principale, Plaisance. Consultez les dates ci-dessous :

- ➔ 28 octobre : Fonctionnement d'un ordinateur
- ➔ 11 et 25 novembre : Recherche sur le web
- ➔ 9 décembre et 20 janvier : Utilisation du courriel
- ➔ 3 et 17 février : Médias sociaux
- ➔ 17 et 31 mars : Utiliser les services en ligne
- ➔ 14 et 28 avril : Développer son autonomie numérique
- ➔ 12 et 26 mai : Atelier selon vos besoins



Ces ateliers s'adressent à tous, que vous soyez novice ou souhaitiez approfondir vos compétences. Rejoignez-nous pour acquérir des connaissances utiles et pratiques !

Ces ateliers s'adressent à tous, que vous soyez novice ou souhaitiez approfondir vos compétences. Rejoignez-nous pour acquérir des connaissances utiles et pratiques !

**Pour plus d'informations :**

**819 516-1616**

**[informatique@atelierlaplume.org](mailto:informatique@atelierlaplume.org)**

## Club de l'amitié



Club de l'Amitié  
de Plaisance

*Plus ensemble dans la même direction!*

Les activités se déroulent avec enthousiasme. Le 11 septembre, nous avons organisé une épluchette de blé d'Inde pour tous ceux qui prennent part aux activités : Trico-thé, cercle littéraire, les cartes, les dards, le club de marche et la pétanque. Le 12 septembre, notre soirée d'ouverture a réuni 136 personnes, quel bonheur de se retrouver après les vacances ! Le 28 septembre, nous avons organisé un tournoi de Whist porto-chocolat, qui a attiré

plusieurs participants, suivi du souper. Un grand merci à la chorale de L'AREQ pour le spectacle musical que nous avons eu le plaisir de découvrir et d'apprécier. De nombreuses activités ont vu le jour : des pratiques de danses animées par Serge Louis-Seize. Nous soulignons l'initiative de Ginette Lockwell et Marie Paquette pour leurs ateliers de théâtre. Des Cafés-causeries en collaboration avec le CR3A de St-André Avellin. On peut constater que le comité est très dynamique. **Fernande Dionne présidente et son équipe, 819-328-7913**

Activités à venir :

**Pour toutes personnes  
intéressées**

Ateliers de théâtre : les lundis à 13h30  
Pratiques de danses : les mardis à 18h30

**Café causerie  
Offert à toute la population**

C'est gratuit ! Nous vous proposons une conférence sur divers sujets animée par Lucie Touchette.  
Dernier jeudi du mois à 13h30.

**26 octobre**

Tournoi de Whist de l'Amitié à 13h30, suivi du souper de la moisson à 17h30.

**23 novembre**

Souper de Noël avec danse et animation.

Spectacle au profit de l'église de Plaisance  
mettant en vedette la famille Ménard



Billets en vente chez   
**Coiffure Ann** : 819 427-5683  
**Nicole Martin** : 819 427-6987  
**Gisèle Ménard** : 819 427-5400  
et auprès de la famille **Ménard**.

**30\$**  par billet.  *Prix de présence!*

Samedi 19 octobre 2024 à **19h30**  
Lieu: L'église de Plaisance



**Chansons country et québécoises**

 Résidence  
Le Monarque

 **À mettre à votre agenda**

**Les ateliers du Centre de jour :**

- 29 octobre - Qu'est-ce que la maladie a changé dans ma vie
- 5 novembre - La résilience
- 12 novembre - Accompagner la personne malade et son proche-aidant
- 19 novembre - Deuil et pertes
- 26 novembre - Rituel de passage
- 3 décembre - Processus naturel du deuil

S.V.P. confirmer votre présence au : 819-308-0899 poste 5 ou par courriel : [intervenant@residencelemonarque.com](mailto:intervenant@residencelemonarque.com)  
\*20 places disponibles

Endroit : 41, chemin des Presqu'îles à Plaisance  
10 h 00 à 12 h 00

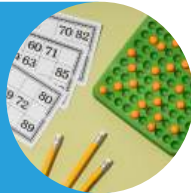
## Programmation des loisirs

**Halloween**  
31 octobre à la salle municipale  
Dès 17h00



Venez chercher vos friandises à la salle municipale dans une ambiance d'Halloween surprenante préparée par l'Association des loisirs !

**Bingo dinde**  
16 novembre à la salle municipale  
13h00 à 16h00



Merci de prendre note que la date du Bingo dinde est bien le **16 novembre** !

Participez au Bingo dinde et courez la chance de gagner plusieurs prix. Les profits iront à l'Association des loisirs de Plaisance !

**Noël des enfants**  
14 décembre à la salle municipale  
10h00 à 13h00



Cette année, le père Noël distribuera les cadeaux à la salle municipale ! Plusieurs surprises et activités pour les enfants seront également prévues !



## INSCRIPTION NOËL DES ENFANTS 2024

Samedi le 14 décembre 2024 entre 10h et 13h à la salle municipale (281, rue Desjardins).

Nom du parent contact requis

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

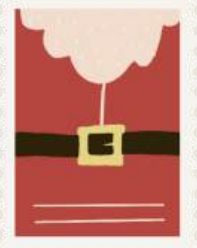
Téléphone : \_\_\_\_\_

Nom de l'enfant : \_\_\_\_\_ Âge : \_\_\_\_\_ Gars / fille

Nom de l'enfant : \_\_\_\_\_ Âge : \_\_\_\_\_ Gars / fille

Nom de l'enfant : \_\_\_\_\_ Âge : \_\_\_\_\_ Gars / fille

Inscription obligatoire avant le 1er novembre dans la boîte des loisirs à l'entrée du bureau de la municipalité (275 rue Principale). Cadeaux pour les enfants de 12 ans et moins inscrits, résidents de Plaisance seulement.





DECEMBRE

SAMEDI | 7 | 19h

À partir de 15h à la salle municipale:

Jeux gonflables

Maquilleuse

Animation

